

Etaient présents : LAUFERON Patrick, CARRION Pascal, BROCHOT Alain, DADA Coralie, DEVELAY Franck, DUCREUX Géraldine, GAUTHEY Agnès, GIRARD Lionel, LEBEAU Roland, MANIAS Virginie, PERRAUDIN Franck, SEGOND Bruno.

Absents/excusés : FLACELIERE Murielle (pouvoir donné à madame DUCREUX), LUC Frédérique (pouvoir donné à madame DUCREUX), BERGER Michaël.

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

.....

La séance est ouverte à 20H00

.....

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2021

Approbation à l'unanimité.

2) Office National des Forêts : présentation du plan de gestion de la forêt communale d'Antully

Le plan de gestion de la forêt communal d'Antully est présenté par Alain Dechaume responsable de l'unité territoriale et Adrien Lecesne, technicien forestier.

La commune confie 162 hectares à l'ONF ; principalement des chênes. Le document d'aménagement forestier est obligatoire ; il a été signé en 2018 pour 20 ans.

Les représentants de l'ONF précisent que l'objectif est d'équilibrer les dépenses et les recettes sur quelques années et donc que les recettes arrivent à couvrir les dépenses.

Les élus interviennent et font remarquer que les dépenses 2020 et les prévisions 2021 sont supérieures aux recettes.

Ils ont également présenté les orientations de ces prochaines années pour une gestion durable des forêts communales. A ce jour, 78% des forêts de la commune sont encore à l'état de taillis sous futaie. Un travail sur le long terme permettra de les convertir en futaies régulières.

Les représentants de l'ONF proposent de convenir d'une visite sur le terrain afin d'évaluer les possibilités; ils précisent que l'équilibre est réalisé sur le long terme et qu'un chêne arrive à maturité au terme de 160 années.

Concernant la parcelle numéro 9b, après discussion, il est convenu de conserver l'existant et de l'entretenir.

3) Projet de reboisement de la parcelle 29.a

Le reboisement de la parcelle 29a validée dans le cadre de l'opération 'îlot d'avenir n'est finalement pas éligible en tant que tel en raison de la qualité des sols. La commune ne pourra pas bénéficier de la subvention à hauteur de 80%. Cependant, selon les représentants de l'ONF, elle pourrait être éligible au plan de relance avec un niveau de subvention similaire à celui des îlots d'avenir .

Dans ce cas, une assistance technique à la conduite d'un dossier d'aide (ATCD) est nécessaire pour la préparation, le dépôt et le suivi du dossier, la réalisation du descriptif sylvicole, les diagnostics de vulnérabilité si nécessaire et l'établissement de la fiche diagnostic synthétique. Le montant du devis pour cette assistance technique et administrative s'élève à 1584 € HT.

Le conseil opte pour adopter la procédure sous réserve de la confirmation du montant de la subvention.

Soumis au vote et adopté à l'unanimité.

4) Renouvellement des baux ruraux 2020

Plusieurs baux ruraux sont arrivés à terme en novembre 2020. Ils sont renouvelés pour une période de 9 ans.

La location annuelle est révisable suivant l'indice national des fermages en Saône et Loire.

La délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

5) Demandes de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

3 projets peuvent être éligibles aux subventions :

- Aménagement du parking devant le local commercial (bourg) avec mise en place de places PMR : dépense de 18117,75€ HT
- Chicane au lieu-dit le Château : dépense de 2 514€ HT
- Acquisition d'un radar pédagogique : dépense à hauteur de 1600€

Le taux de subventionnement est de 40% du montant HT des travaux plafonné à 30000€

Les élus reviennent sur le positionnement de la chicane au lieu-dit le Château et demande la mise en place d'un aménagement provisoire afin de s'assurer de la meilleure solution définitive.

Le Maire confirme qu'un aménagement provisoire sera réalisé.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention dans ce cadre pour chacun des 3 projets. Adoption à l'unanimité.

6) Dépose du réseau électrique en cuivre et basculement sur le réseau torsadé (Route des Baumes)

ENEDIS a effectué une demande de dépose d'ouvrage de distribution publique d'électricité, à savoir 259m de 2x7mm² après basculement d'un branchement sur le réseau torsadé sur la route des Baumes. La prise en charge financière des travaux est assurée par ENEDIS.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette dépose.

7) Changement de 4 compteurs sectoriels et d'1 compteur de production d'eau

Le Maire rappelle le contexte : changement d'1 compteur à la Fontaine du Fou car obsolète et mal placé.

Objectif : apprécier le bon fonctionnement du réseau et analyser précisément la distribution de l'eau.

Le devis pour le changement de ces 5 compteurs s'élève à 15 120€ HT subventionné à 70%.

Le conseil municipal valide ces travaux et autorise le maire à faire la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Adoption à l'unanimité

8) Convention pour l'assistance technique au service d'assainissement collectif

Le Maire présente la convention pour 3 ans proposée par Véolia :

- Mise à disposition du service d'astreinte
- Entretien préventif des ouvrages et réseau
- Vérification annuelle du disconnecteur
- Contrôle de 20 poteaux incendie
- Intervention pour travaux curatifs selon bordereau de prix

Elle intègre également le suivi du bon fonctionnement des bornes à incendie de la commune.

Le coût annuel s'élèvera à 3397,67€ HT : intervention semestrielle d'une équipe d'hydrocurage 2406€ HT, contrôle annuel réglementaire du disconnecteur 185€ HT, contrôle annuel des 20 poteaux incendie 806,67€ HT
Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2021. Elle se renouvellera une fois par tacite reconduction pour la même période.
Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.
Adoption à l'unanimité

9) Avenant convention d'occupation du domaine public

Le Maire présente l'avenant adressé par FREE dans le cadre du transfert de la convention au bénéfice de la société One Tower France. Cet avenant permet de mettre à jour l'ensemble des informations administratives ainsi que le plan des emplacements mis à disposition.
Pas de changement quant au prix de la taxe.
Le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant à la convention.
Adoption à l'unanimité

10) Prise de la compétence mobilité par la CCGAM à compter du 01/07/2021

En application de la loi LOM du 24 décembre 2019, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan a délibéré favorablement le 30 mars 2021 pour approuver la prise de la compétence mobilité à partir du 1^{er} juillet 2021.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette prise de compétence.

11) Emplois d'été

Le Maire informe les élus de l'aide proposée par le conseil départemental dans le cadre du soutien aux jeunes et aux investissements des collectivités. En contrepartie des investissements réalisés par la commune, et de l'embauche de jeunes entre 18 et 30 ans domiciliés en Saône et Loire cet été le conseil départemental versera 2 500€ de subvention pour 1 jeune et 5 000€ pour 2 jeunes recrutés.
Les élus échangent et valident le principe de recruter 2 jeunes (1 sur le secrétariat en juillet, 1 sur le technique en août. La commission Ressources Humaines va se réunir rapidement afin de définir la fiche de poste et de lancer le recrutement. C'est cette même commission qui recrutera les 2 personnes.
Adoption à l'unanimité.

Le Maire précise que le secrétariat sera fermé du 1^{er} au 15 août cet été ainsi que la semaine entre Noël et le jour de l'An.

12) Décision budgétaire modificative

Anomalie chapitre 21 section investissement assainissement :
chapitre 041 - article 2158 : - 5610,83€
chapitre 021 – article 2158 : + 5610,83€

Adoption à l'unanimité.

13) Elections : scrutins des 20 et 27 juin 2021

Les élections cantonales et départementales se tiendront les dimanches 20 et 27 juin prochains.
Les assesseurs devront être vaccinés ou devront présenter un test PCR négatif.
Compte tenu de l'obligation de mettre en place 2 bureaux de vote avec 2 assesseurs par bureau + 1 Président et 1 secrétaire tous les membres du conseil sont sollicités ainsi que les membres de la commission des électeurs.
Les plages sont étendues à 02H30 et le tableau de répartition a été envoyé par Géraldine DUCREUX en amont du conseil.
La commission de contrôle des listes électorales se réunira le 28 mai 2021.

14) Fête patronale

La fête se déroulera le dimanche 11/07 sur le site du stade Roger Géreau.

Le programme est le suivant : brocante, marché de producteurs et artisans, jeux et animations pour enfants et adolescents, orchestre, buvette et feux d'artifices.

L'organisation se fera en lien avec les associations volontaires : à ce jour le comité des fêtes, l'EASEA, la pêche et le club des 4 vents.

Les bénéfices de la buvette seront partagés aux associations participantes.

Les producteurs et artisans pourront s'inscrire gratuitement.

Une affiche et des flyers réalisés par Coralie seront distribués dans les boîtes aux lettres et sur les réseaux sociaux.

Le pré sera mis à disposition par Franck Develay en guise de parking.

Les élus échangent et demandent qu'un petit manège soit recherché pour cette manifestation.

15) Retour des commissions

Commission embellissement : les fleurs ont été achetées et plantées. Les membres de la commission proposent de remettre des cailloux blancs vers le monument et quelques fleurs près du lavoir sur le puit. Les glissières vers la salle des fêtes vont être enlevées.

16) Questions diverses

Une question est posée concernant le prix de la benne : il est précisé que la benne est bien en vente au prix de 1 800€ et disponible à réception de la nouvelle remorque.

Une remarque est faite sur la tenue des prochains affouages : Lionel Girard propose de faire une réunion réunissant les personnes concernées au début des affouages sur site afin d'expliquer le bon fonctionnement.

Une question est posée sur les travaux réalisés sur la voie communale parcelles 25 ou 26 au lieu-dit les Echargeaux ; il est précisé que ces travaux non terminés présentent un danger pour les usagers.

Ces travaux seront repris dans les prochains jours afin d'assurer la sécurité des usagers et le respect des consignes.

Une remarque est faite concernant la prise d'eau à l'étang veneau par quelques agriculteurs de la commune en période de sécheresse. Le Maire prend la parole et précise qu'à ce jour à sa connaissance il n'y a pas d'arrêté du maire autorisant le puisage de l'eau de l'étang veneau.

Les élus demandent qu'un banc soit installé au city stade ; le Maire précise que le banc sera commandé en même temps que ceux pour le cimetière et le lavoir.

La séance est levée à 23H20.

La Secrétaire de séance,
Madame Géraldine DUCREUX.



Monsieur le Maire,
Patrick LAUFFERON

